

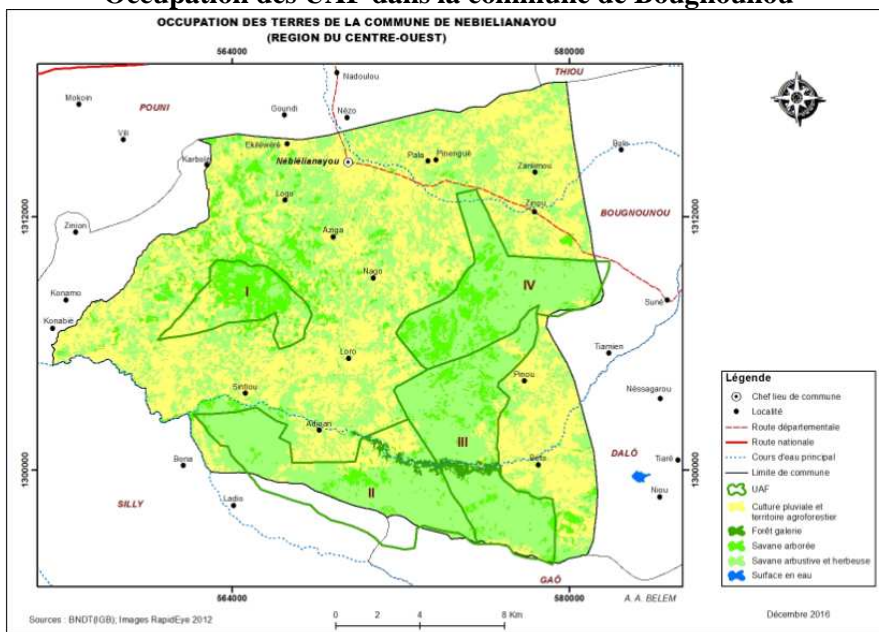


SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT FORESTIER COMMUNAL

REGION DU CENTRE OUEST PROVINCE DU ZIRO
COMMUNE RURALE DE BOUGNOUNOU

Octobre 2017

Occupation des UAF dans la commune de Bougnounou


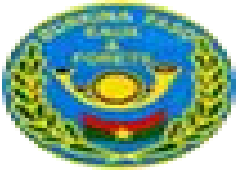




Chargement de bois de feu



Concertation intra-communale

	<p>Etablissement public au cœur du dispositif français de coopération, l'Agence Française de Développement (AFD) agit depuis plus de soixante-dix ans pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud. Au moyen de subventions, de prêts, de fonds de garantie ou de contrats de désendettement et de développement, elle finance des projets, des programmes et des études et accompagne ses partenaires du Sud dans le renforcement de leurs capacités.</p>
	<p>Le FFEM a pour mission de favoriser la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement, depuis sa création par le gouvernement français en 1994. Le FFEM a pour mandat de co-financer des projets de développement à forte composante environnementale dans les domaines de la biodiversité, de l'effet de serre, des eaux internationales, de la dégradation des terres et la désertification, des polluants organiques persistants et de la couche d'ozone stratosphérique.</p>
	<p>Le CIRAD est une institution française de recherche et de développement qui répond, avec les pays du Sud, aux enjeux internationaux de l'agriculture et du développement. Au Sahel, dans le domaine forestier, le CIRAD intervient depuis près de 25 ans dans l'organisation des filières d'approvisionnement en bois-énergie des centres urbains que ce soit en planification régionale, gestion locale, contrôle des flux et fiscalité forestière et enfin suivi-accompagnement. Depuis le début des années 1990, le CIRAD a notamment contribué à la mise en œuvre et au suivi des SED Niger et Mali à travers les projets Energie II BM (1989-1998), PAFN BAD (2002-2006), CCL Banque Mondiale (1997-2002) au Mali et GESFORCOM / UE (2007-2011) au Niger. Dans le projet FONABES, le CIRAD est chargé de la coordination générale de sa mise en œuvre et de l'appui à la réalisation des composantes SDACD, SDAFC, PAGS, CFD, Concertation et capitalisation.</p>
	<p>Le CIFOR, institution internationale de recherche basée à Djakarta (Indonésie) est un établissement international à but non lucratif, engagé à promouvoir le bien-être humain, la protection de l'environnement et l'équité. Les axes de recherche poursuivis visent à aider les décideurs dans la conception des politiques relatives à l'utilisation et l'aménagement des forêts, y compris en intégrant les besoins et perspectives des populations tributaires de la forêt pour leurs moyens de subsistance. Le CIFOR dispose d'une antenne régionale Afrique de l'Ouest basée au Burkina Faso actuellement engagée dans plusieurs projets de recherche sur le secteur forestier/ bois-énergie, financés par le FFEM (projet ACFAO en partenariat avec le CIRAD au Burkina Faso et au Mali) et la Banque Mondiale (FORCC au Burkina Faso), dont certains couvrent plusieurs pays de la zone (et du projet FONABES). Dans le projet FONABES, le CIFOR est chargé d'apporter son appui à la mise en œuvre de l'activité 4.2 « dispositifs de suivi environnemental » et 5.1 « conception, édition et diffusion de 5 publications de capitalisation ».</p>

	<p>L'ONFi est un bureau de conseil et d'expertise internationale en environnement spécialisé dans la gestion durable des écosystèmes (notamment forestiers) et la lutte contre le changement climatique. Une cinquantaine de collaborateurs interviennent dans plus de 50 pays, principalement en Amérique Latine, en Afrique et en Asie pour le compte de la coopération internationale ou du secteur privé. ONFI apporte notamment son expertise spécifique notamment au travers d'une étude des perspectives et modalités d'investissement REDD + en forêts sahéliennes.</p>
	<p>La Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) a pour mission d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière de conservation des eaux et des sols, de lutte contre la désertification, de gestion durable des forêts, des zones humides, de la faune sauvage et de son habitat, de préservation de la diversité biologique des espèces de faune et de flore sauvages, de promotion et de valorisation des produits de la forêts et de la sauvage et d'assurer la coordination et le contrôle de la mise en œuvre.</p>
	<p>Le bureau « Environnement et Développement Intégral (EDI) Engineering » est une société privée de droit burkinabé, au capital social de deux millions de francs CFA (2 000 000 FCFA). Son siège social est fixé à Ouagadougou (Province du Kadiogo, Burkina Faso).</p> <p>Les objectifs visés par le bureau EDI Engineering sont axés sur les prestations de services, les réalisations de travaux, le suivi-contrôle des travaux, la formation et l'appui conseil, la gestion de projets, directement ou à travers des partenariats.</p> <p>Les domaines de compétence du bureau EDI Engineering couvrent les champs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environnement et biodiversité • Agriculture et gestion des ressources naturelles • Energie • Gestion des projets • Génie civile • Renforcement des capacités • Appui au recrutement des personnels.
	<p>Hulda Etudes et travaux (HET) a été créé en 2009 et s'est donné pour mission de travailler dans les secteurs de l'environnement et du développement économique et social de la sous-région ouest-africaine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement Durable • Gestion de l'environnement et des ressources forestières • Élevage

REMERCIEMENTS

Nous remercions tous les acteurs et partenaires de l'administration, des collectivités et du secteur privé qui ont permis d'aboutir à ce résultat qui, s'il reste bien évidemment perfectible, permet de donner aux responsables des secteurs forestier des éléments fondamentaux de connaissance et d'évolution de l'approvisionnement en énergie domestique de la commune de Dalo.

Que soient plus particulièrement remerciés ici : Dr Lambert L. Ouedraogo ex Secrétaire Général du MEEVCC. M Paul Djiguemde, Directeur Général des Eaux et Forêts, M Sia Coulibaly, coordonnateur du CN-SIF, M Basile A Adouabou, expert cartographe du CN-SIF, M Kisito Loba Nabie, Directeur National de la reforestation, M. Ernest Yameogo, DPEEVCC du Kadiogo et Poko Conseiga, Président de la FENUGGF pour leur franche et efficace collaboration à la réalisation des enquêtes trafic de Ouagadougou, M. Jean Bosco, ex-DREEVCC du Centre-Ouest pour son appui à la réalisation des activités du projet sur le terrain, M Clément Ouongo, ex-Directeur de la Police Municipale de Ouagadougou pour son soutien dans la réalisation des enquêtes pour calibrage;

M. Nomwine DA, directeur du Bureau d'études Environnement et Développement Intégral (EDI) qui a conduit tous les travaux d'enquêtes de filière et son collègue M. Symphorien Meda consultant gestion de bases de données pour les traitements de ces données, M Moïse Medah, expert du bureau EDI qui a réalisé les inventaires forestiers du bassin d'approvisionnement en combustibles ligneux de Ouagadougou, M. Salif Ouoba, consultant Règlementation et Législation qui a fait l'analyse des textes forestiers, M. Adrien Bado pour son appui technique dans le domaine agro-pastoral, Mme Nikiema Rose, consultante genre et M. Basile Adouabou expert du bureau EDI pour son appui technique au traitement des images et à l'élaboration des cartes SDA de Ouagadougou.

Nous remercions le Fonds Français pour l'Environnement Mondial et l'Agence Française de Développement pour avoir engagé ce projet ambitieux mais au combien stratégique pour les habitants de la commune de Dalo et les populations rurales qu'elles soient ou non impliquées dans l'exploitation des ressources ligneuses du territoire communal.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	4
TABLE DES MATIERES	5
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES CARTES	7
SIGLES ET ABREVEATIONS	8
Fiche signalétique de la commune de Bougnounou	9
1. Introduction	10
1.1 Contexte	10
1.2 Objectifs et méthodologie d'élaboration du SDAFC	10
1.3 Rappel historique de l'exploitation forestière dans la commune	10
1.4 Objectifs du projet FONABES	11
1.5 Méthodologie	12
1.51 Etat des lieux de l'exploitation forestière de la commune.....	12
1.52 Organisation des concertations communales.....	14
2. Présentation générale de la commune	15
2.1 Localisation	15
2.2 Climat	16
2.3 Hydrogéologie	16
2.4 Organisation administrative et démographique	16
2.5 Caractéristiques des zones agro-écologiques	17
2.6 Organisation coutumière et sociale	17
2.61 La famille	17
2.62 Le lignage.....	18
2.63 Le village.....	18
2.7 Activités socio-économiques	18
2.71 Agriculture	18
2.72 Elevage.....	19
2.73 Voies de communication	19
3. Caractéristiques des ressources forestières de la commune	19
3.1 Caractérisation des formations forestières	19
3.2 Occupation des sols	20
3.3 Evaluation de la ressource	21
3.31 Evaluation des volumes de bois sur pied et du volume exploitable renouvelable.....	21
3.32 Analyse comparative des volumes exploitables par rapport aux volumes exploités	21
4. Exploitation des principaux produits forestiers ligneux et non ligneux	22
4.1 Importance socio-économique des formations forestières de la Commune	22
4.11 Importance du bois dans l'économie villageoise.....	22
4.12 Utilisation des revenus du bois.....	22
4.2 Filière bois-énergie	23
4.21 Flux de bois	23
4.22 Socio-économie de la filière bois-énergie	23

5.	<i>Diagnostic sur le fonctionnement des GGF/CAF</i>	24
5.1	Diagnostic sur le mode d’exploitation de la ressource ligneuse	24
5.2	Diagnostic sur la gestion des GGF/CAF	24
5.21	Diagnostic sur la qualité de la gestion des GGF.....	24
5.22	Communication insuffisante entre villages et GGF	24
5.23	Autres contraintes autour du fonctionnement des GGF	25
5.3	Impact sur la dynamique d’évolution des ressources	25
5.31	Impact sur le diamètre d’exploitation.....	25
5.32	Impact sur l’évolution des espèces	25
5.33	Impact sur la régénération de la forêt.....	25
5.4	Impacts au niveau villageois	25
5.5	Attentes des populations sur l’avenir des GGF	25
6.	<i>Problématique et enjeux</i>	26
6.1	Problématique	26
6.11	Cohérence du schéma avec le contexte stratégique national	26
6.12	Cohérence du schéma avec le contexte législatif	26
6.2	Enjeux	27
6.21	Enjeux fonciers.....	27
6.22	Enjeux socio-économiques.....	27
7.	<i>Priorités et grands axes du schéma</i>	27
7.1	Objectifs et axes d’intervention du schéma	27
7.2	Mettre en place les conditions d’une exploitation durable des ressources forestières de la commune	27
7.21	Actualisation/transformation des GGF.....	27
7.22	Modulation/régulation de la vente du bois en fonction de la zone et des saisons.....	27
7.23	Amélioration du système de suivi statistique des recettes et productions forestières.....	27
7.24	Redynamisation des GGF/CAF/UGGF et Fédérations.....	28
7.25	Installation, dynamisation des commissions foncières	28
7.26	Mise en place d’un système de contrôle décentralisé de l’exploitation du bois	28
8.	<i>Rôle des acteurs dans la mise en œuvre du schéma</i>	28
8.1	Rôle des acteurs locaux, communaux et régionaux	28
8.11	Rôle des différents usagers de ressources	28
8.12	Rôle des GGF et des Fédérations	29
8.13	Rôles des commissions foncières	29
8.14	Rôle de la Commune	29
8.15	Rôles du Département et de la Région	30
8.16	Rôles de l’Administration forestière	30
8.17	Rôle des autorités coutumières.....	30
8.2	Autres acteurs	31
8.21	Rôle des pouvoirs publics (État)	31
8.22	Rôles des autres services techniques de l’Administration (élevage, agriculture, etc.)	31
8.23	Rôle des instituts de recherche et de formation	31
8.24	Rôles des ONGs et Projets	31
8.25	Rôle des partenaires au développement	31
9.	<i>Recommandations</i>	31
	<i>Bibliographie</i>	32

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 2 : Historique de l'exploitation forestière.....</i>	<i>10</i>
<i>Tableau 3 : Production réalisée par les GGF de la commune de Bognounou en 2015.....</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 4 : Superficie et localisation des UAF dans la commune de Bognounou.....</i>	<i>20</i>
<i>Tableau 5 : Caractérisation de types de formation végétation végétale.....</i>	<i>20</i>
<i>Tableau 6 : Stock de bois par formation végétale (en tonnes).....</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 7 : Possibilité annuelle d'exploitation et de commercialisation en bois-énergie (en tonnes par an).....</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 8 : Bilan énergétique en bois-énergie (possibilité totale en bois-énergie - consommation rurale – flux vers Ouagadougou) en tonnes par an.....</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 9 : Flux de bois vers Ouagadougou.....</i>	<i>23</i>
<i>Tableau 10 : Insuffisances dans le fonctionnement des GGF.....</i>	<i>24</i>

LISTE DES CARTES

<i>Carte 1 : Localisation des UAF dans les communes du CAF de Bognounou-Nébielianayou.....</i>	<i>13</i>
<i>Carte 2 : Localisation de la commune de Bognounou.....</i>	<i>16</i>
<i>Carte 3 : Zones agroclimatiques du bassin des communes cibles.....</i>	<i>17</i>
<i>Carte 4 : Occupation des terres dans la commune de Bognounou.....</i>	<i>21</i>

SIGLES ET ABREVEATIONS

ACFAO	Adaptation au Changement Climatique en Afrique de l'Ouest
AFD	Agence française pour le développement
BE	Bois-énergie
BM	Banque Mondiale
CAF	Chantiers d'aménagement forestier
CCL	Cellule Combustibles Ligneux Banque Mondiale Mali
CFD	Contrôle Forestier Décentralisé
CIFOR	Center for International Forestry Research
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CN-SIF	Comité National – Système d'Information Forêt
COS	Carte d'occupation des sols
COT	Carte d'occupation des terres
CRA	Centre régional AGRHYMET
DGEF	Direction Générales des Eaux et Forêts
DPEEVCC	Direction Provinciale Environnement Economie Verte et Changement Climatique
DREEVCC	Direction Régionale Environnement Economie Verte et Changement Climatique
EDI	Environnement et Développement Intégral Engineerring
FA	Foyer amélioré
FG	Forêt galerie et/ou Forêt claire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et la Faim
FENUGGF	Fédération nationale des unions de groupements de gestion forestière
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FONABES	Forêts naturelles et approvisionnement durable en bois énergie des villes du Sahel
GESFORCOM	Gestion Forestière Communautaire et Communale Union Européenne
GGF	Groupeement de Gestion Forestière
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
GTGD	Groupe de travail et de gestion durable
HET	Hulda Etudes et Travaux
MEEVCC	Ministère de de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement climatique
MR	Marché rural de bois-énergie
ONFI	Office national des forêts international
PAGS	Plans d'aménagement et de gestion simplifiés
PAFN – BAD	Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles–Banque Africaine de Développement (Niger)
PAFN– PNUD-FAO	Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles - FAO – PNUD (Burkina Faso)
PAGF	Parc agroforestier
PREDAS	Programme régional de promotion des énergies domestiques et alternatives au Sahel
REDD+	Réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
SA	Savane à dominance arborée
Sa	Savane à dominance arbustive
SpA	Steppe à dominance arborée
Spa	Steppe à dominance arbustive
SDA	Schéma directeur d'approvisionnement
SDACD	Schémas Directeurs d'Approvisionnement en Combustibles Domestiques
SDAFC	Schéma Directeur d'Aménagement Forestier Communal
SED	Stratégie Energie Domestique
SRG	Structure rurale de gestion
STD	Services techniques déconcentrés
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGGF	Union de Groupements de Gestion Forestière

Fiche signalétique de la commune de Bougnounou

Création de la commune	En 2006
Superficie de la commune	510,67 Km ²
Coordonnées géographiques du chef-lieu de la commune (UTM)	X=581918 et Y= 1309880
Ensemble géologique	Relief relativement plat avec une inclinaison Nord- Est/ Sud-Ouest. Pas de véritable mouvement géologique
Type de climat	La commune est située dans la zone climatique Soudano-sahélienne.
Pluviométrie	comprise entre les isohyètes 900mm et 600mm
Température	Les températures oscillent entre 21°C (minimale) et 45°C (maximale)
Nombre de villages	20
Population de la commune	26 103
Taux d'accroissement annuel	2.7
Densité moyenne	51habitants/km ²
Groupes ethniques	Nuni, Mossi et Peulh
Expatriés résident	RCI, Ghana
Plus grosses agglomérations	Bougnounou
Religions dominantes	Islam, christianisme
Principales activités	Agriculture et élevage
Formations végétales	galeries forestières, savane arborée, Savane arbustive
Espèces ligneuses	<i>Lannea microcarpa</i> , <i>Combretum glutinosum</i> , <i>Piliostigma reticulatum</i> , <i>Acacia nilotica</i> , <i>Vitelaeria paradoxum</i> , <i>Cassia sieberiana</i> , <i>Sclerocarya birrea</i> , <i>Saba senegalensis</i> , <i>Guiera senegalensis</i> , <i>Diospyros mespiliformis</i> , <i>Balanitès aegyptiaca</i> , <i>Detarium microcarpum</i> , <i>Piliostigma toninghii</i> , <i>Combretum glutinosum</i> , <i>Cassia sieberiana</i> , <i>Andansonia digitata</i> et <i>Gardenia erubescens</i>
Végétation herbacée	<i>Loudecia togoensis</i> , <i>Andropogon gayanus</i> , et de <i>Pennissetum pedicillatum</i>
Expérience antérieure d'aménagement forestier	Depuis 1995
Interventions de projets d'aménagement forestier	Projet PAFN
Projet de Gestion forestière	PAFN
Chantier d'Aménagement Forestier	CAF Bougnounou-Nébielianayou
Enjeux autour de la gestion des ressources forestières	<ul style="list-style-type: none"> • 9 GGF créés et fonctionnels • Existence d'un fonds GGF • 6367 tonnes de bois, soit 12.77% du flux vers Ouagadougou • Dysfonctionnement au sein des GGF

1. Introduction

1.1 Contexte

Le Schéma Directeur d'Aménagement Forestier de la Commune de Bougnounou (SDAFC) a été élaboré avec l'appui technique et financier du projet FONABES. Le processus a vu la participation technique des institutions partenaires à la mise en œuvre du projet :

- Le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), attributaire et responsable de la mise en œuvre du projet;
- Les institutions du Burkina Faso associées : le Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique, partenaire institutionnel ; les bureaux d'études Huda Etudes et Travaux (HET) et Environnement et Développement Intégral (EDI) Engineering

Il s'est déroulé en plusieurs phases :

- L'élaboration du SDACD de la ville de Ouagadougou en 2015 qui a été présenté le 09 juin 2016
- Etablissement d'un diagnostic sur l'exploitation des ressources forestières de la commune à travers des enquêtes au niveau de 30 villages, 24 GGF et des commerçants transporteurs de bois-énergie ;
- Mise en place, sous l'égide de la commune, d'un cadre de concertation des différents acteurs aux fins de réfléchir sur les modalités d'une exploitation durable des ressources forestières au bénéfice de chacun ;
- L'organisation de réunions de concertation du groupe de travail pour arrêter les objectifs du schéma et les modalités de sa mise en œuvre ;
- La réalisation de travaux cartographiques et analyses spatiales, pour l'établissement de l'état environnemental initial de la commune de Bougnounou et sa comparaison avec la situation d'il y a une dizaine d'années ;
- L'évaluation des ressources forestières ;
- Les études filières bois et autres produits éventuellement ;
- La rédaction du schéma par un groupe de personnes ayant pris part au processus de son élaboration ;
- L'organisation de journées municipales d'information et de réflexion sur les différentes activités de la filière bois-énergie

Avant sa mise en œuvre, le SDAFC fera l'objet d'une validation du groupe de travail gestion durable et d'une popularisation au niveau villageois.

1.2 Objectifs et méthodologie d'élaboration du SDAFC

Le schéma présente la commune, fait un diagnostic de l'exploitation forestière, définit les grands axes d'orientation et les actions, identifie les acteurs et leur responsabilité dans sa mise en œuvre. Il est l'outil principal, complémentaire du Plan Communal de Développement (PCD) en cours de mise en œuvre par le conseil municipal, pour une implication de la commune dans la gestion des ressources forestières communales en relation avec l'administration forestière et les populations riveraines.

1.3 Rappel historique de l'exploitation forestière dans la commune

La commune de Bougnounou, à l'instar des 2 autres communes cibles, a une historique dans la gestion des forêts et l'organisation de la filière bois-énergie. Cette dynamique est construite dans les années 1990 avec le Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles (PAFN) financé par la FAO et le PNUD.

Tableau 1 : Historique de l'exploitation forestière

Périodes	Mode de Gestion
1935-1973	Gestion coloniale des forêts avec la création des forêts classées. Les années 1973 ont connu de grandes sécheresses entraînant des famines et de fortes dégradations

Périodes	Mode de Gestion
	des ressources forestières
1980-1985	Période de la révolution avec la création des 3 luttes pour la préservation des forêts
1990-2000	Phase de mise en aménagement des massifs et élaboration participative du PAG avec les activités de délimitations des massifs forestiers, d'inventaires forestiers, de formations des bucherons, de création des GGF, etc.
2000-2014	Première mise en œuvre du PAG avec la création des CAF, La gestion autonome des CAF par l'UGGF qui est la faitière des GGF d'un CAF
2016	Intervention du projet FONABES pour l'élaboration des SDAFC et des PAGS/PSG pour les UAF (massifs forestiers)

1.4 Objectifs du projet FONABES

Au Mali, au Burkina Faso et au Niger, la dégradation des forêts est un processus complexe où plusieurs facteurs interagissent en s'intensifiant du fait de la pression démographique et de la pauvreté.

Parmi ses causes, la collecte de bois énergie (bois de feu et charbon de bois) pour l'approvisionnement des grandes villes constitue, après les défrichements agricoles, l'un des principaux facteurs de dégradation des forêts et des sols - ce qui réduit leur capacité de stockage du carbone et donc d'absorption des gaz à effet de serre.

Le bois énergie est en effet le combustible principal utilisé par plus de 90% des ménages et l'essentiel de l'énergie qu'ils consomment. L'accélération de la dégradation des forêts est en partie liée à la croissance démographique, mais également à la substitution du bois par le charbon de bois.

Les projections montrent que l'usage du bois-énergie continuera d'être dominant, mais devrait être concurrencé en milieu urbain par celui du gaz butane et des autres combustibles dits « modernes ». Le bois de feu restera le combustible le plus utilisé en milieu rural pendant encore de nombreuses années, avec une forte progression de l'usage du charbon de bois. Les estimations de la demande de bois-énergie à l'horizon 2030 indiquent que si rien n'est fait pour changer la tendance actuelle, la demande pourrait augmenter d'un facteur 4 à 10 pour le charbon de bois, doublé dans le cas du bois de feu et nécessiterait l'exploitation durable de superficies de formations forestières plus étendues que celles disponibles à l'heure actuelle (SDACD Ouaga, 2015).

Dans les trois pays où intervient le projet FONABES, des expériences aux résultats significatifs ont eu lieu dès la fin des années 1980, aux échelles locales et nationales, afin d'impliquer les populations dans la gestion de ces ressources pour un approvisionnement durable et compétitif des centres urbains. Ainsi au Niger à partir de 1989 puis au Mali à partir de 1996, des projets dits de Stratégie Energie Domestique (SED) ont permis l'adoption de réformes forestières notamment fiscales qui permettent à des organisations villageoises de type associatif d'exploiter le bois de leurs territoires, dans le cadre de marchés ruraux (MR) de bois-énergie, sous conditions de respecter des normes de gestion durable. Au Burkina Faso, la décentralisation a été plus lente et l'implication du monde rural dans l'approvisionnement des villes en bois s'est surtout faite, à partir de 1985 autour des forêts classées et aussi des forêts protégées (forêts des communautés villageoises) sous la forme de chantiers d'aménagement forestier (CAF).

Malgré l'actualisation des stratégies dans les années 2000, les situations restent imparfaites dans des contextes sous fortes contraintes, marqués par une augmentation continue de la demande urbaine.

D'autres conditions, notamment de bonne gouvernance, demeurent également nécessaires pour améliorer le fonctionnement des SED. La structuration de filières durables doit encore être soutenue à différents niveaux, depuis les bûcherons ou charbonniers jusqu'aux consommateurs en passant par les administrations chargées des forêts, les collectivités locales, notamment les communes rurales, les transporteurs et les grossistes.

Dans ce contexte, la finalité du projet FONABES est d'améliorer les conditions de vie des populations grâce à un approvisionnement durable et à des prix compétitifs en bois énergie des principaux centres urbains, qui soit créateur de revenus en milieu rural et qui garantisse le maintien ou l'accroissement du carbone forestier, associé à la conservation des écosystèmes forestiers sahéliens. Cinq (5) objectifs spécifiques découlent de cette finalité :

- organiser l'approvisionnement en bois-énergie des capitales du Burkina Faso, du Mali et du Niger, à travers l'actualisation et la mise en œuvre de schémas directeurs d'approvisionnement (SDA) dynamiques et fonctionnels et leur déclinaison communale en schémas directeurs d'aménagement forestier communaux (SDAFC) pour les communes cibles du projet ;
- maintenir ou accroître le carbone forestier tout en préservant les écosystèmes forestiers, par l'application des SDAFC au moyen de la mise en œuvre de Plans d'aménagement et de gestion simplifiés des ressources forestières actualisés et sécurisés foncièrement ;
- améliorer durablement l'économie de la filière bois-énergie en visant son autofinancement pérenne, par la mise en place concertée et l'application d'une fiscalité décentralisée, ainsi que par l'évaluation des possibilités d'intégration des actions relatives à l'approvisionnement durable en bois énergie des centres urbains dans le mécanisme REDD+ ;
- améliorer dans chacun des pays la gouvernance en matière d'approvisionnement en bois énergie des grands centres urbains par la mise en place de cadres de concertation, de mécanismes de suivi et par le renforcement des capacités au niveau national ; et
- capitaliser les expériences acquises, à travers des échanges entre les 3 pays et assurer leur diffusion dans les autres pays Sahéliens.

Le suivi de la filière bois énergie au Sahel nécessite une coordination entre toutes les structures qui interviennent à différents niveaux : national, régional (bassins d'approvisionnement des grands centres urbains) et local (communes rurales productrices de bois énergie). Le projet FONABES a pour ambition d'établir un dialogue dans chaque pays entre les différents maillons des filières bois énergie et une concertation entre les trois pays pour renforcer les politiques et harmoniser les approches.

1.5 Méthodologie

Le schéma directeur d'aménagement forestier communal est une exigence contractuelle du projet. La démarche de son élaboration se fonde sur les étapes suivantes à savoir l'établissement de l'état des lieux de l'exploitation forestière et l'organisation des concertations communales participatives.

1.51 Etat des lieux de l'exploitation forestière de la commune

La commune de Bougnounou dispose d'importantes potentialités forestières. L'exploitation y est fortement pratiquée et concerne principalement le bois de feu. Elle constitue l'activité rémunératrice majeure des villages riverains et surtout des femmes et des jeunes qui, généralement, sont dites couches sociales vulnérables et parfois marginalisées.

Dans le souci de valoriser durablement les ressources naturelles la stratégie de gestion de l'espace et des ressources forestières mise en œuvre depuis une vingtaine d'années est l'aménagement forestier à partir du Chantier d'Aménagement Forestier (CAF). L'enjeu de ce SDAFC sera de d'intégrer la commune de Bougnounou dans le CAF préexistant. Les massifs de la commune de Bougnounou font partie du CAF de Bougnounou-Nébielianayou. Ce CAF s'étend sur une superficie de 24 914 ha. Trente villages sont impliqués dans sa gestion. Ils relèvent des communes rurales de Dalo, de Bougnounou et de Nébielianayou. Le CAF est subdivisé en 11 Unités d'Aménagement Forestier (UAF) dont 05 UAF pour la commune de Bougnounou pour une superficie totale de 9 804 ha (39.4%).

Carte 1 : Localisation des UAF dans les communes du CAF de Bougnounou-Nébiélianayou

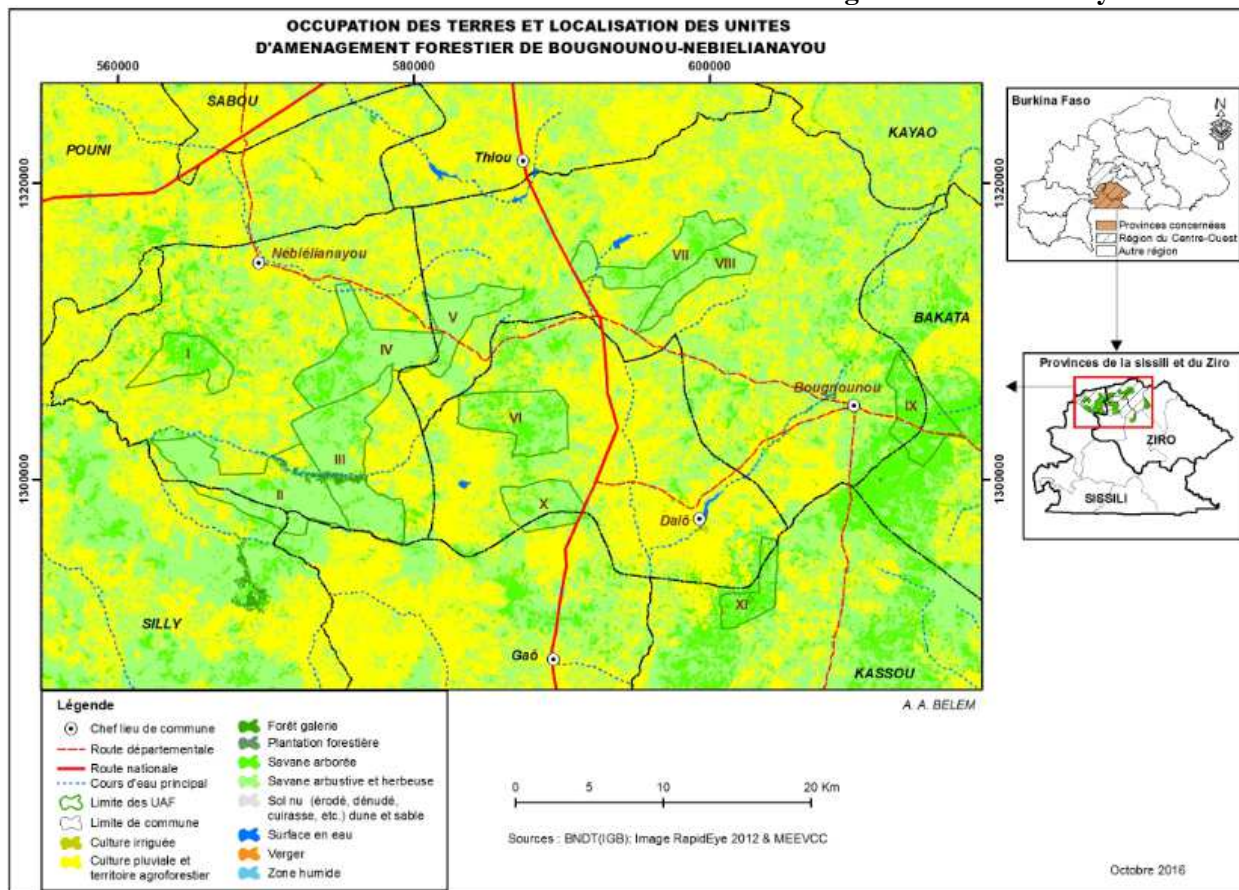


Tableau 2 : Production réalisée par les GGF de la commune de Bougnounou en 2015

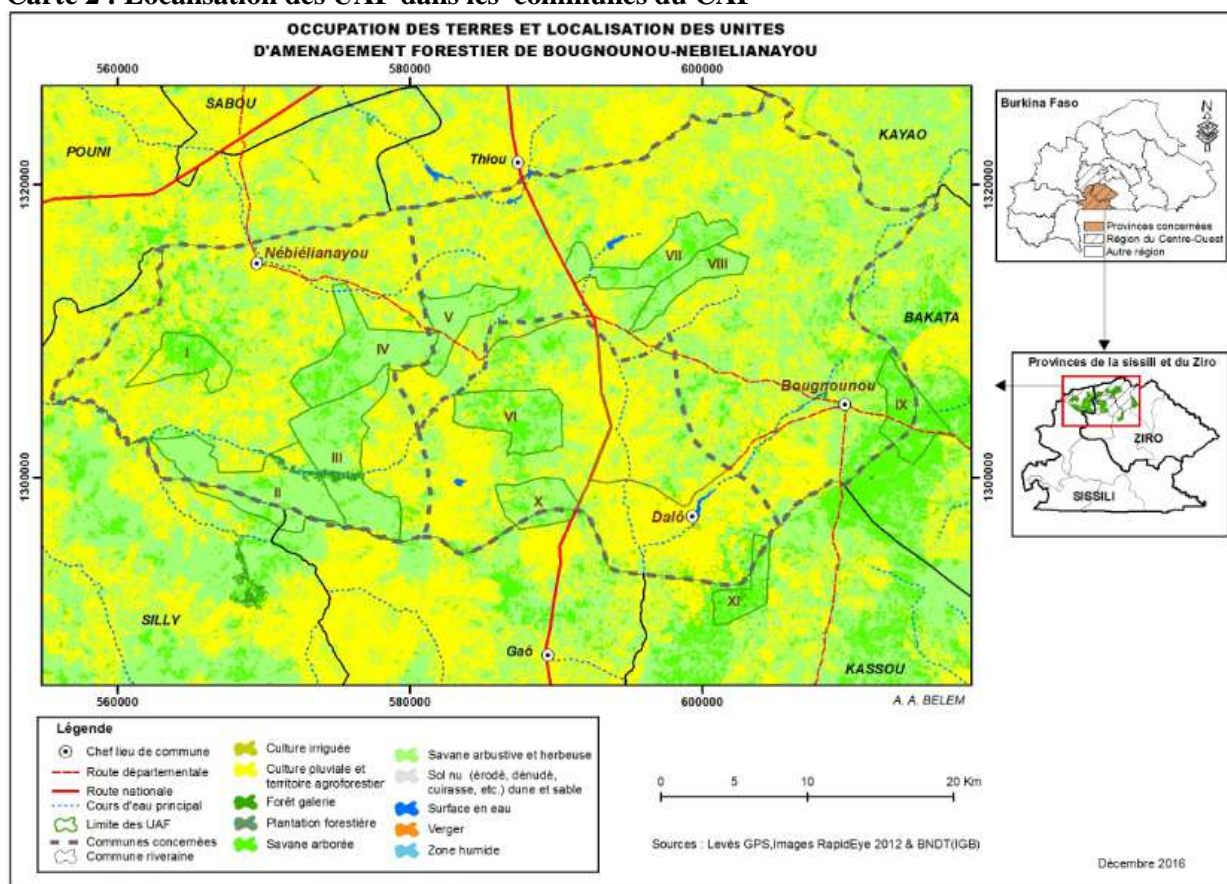
GGF	Bougnounou	Bolo	Dana	Laré	Pebiou	Sunè	Zao	Total
Production (stères)	1444	400	4080	2656	324	6062	910	15896

Source : données d'enquête, Fonabes mars 2016

La disponibilité des ressources forestières est un atout majeur. La production y concerne essentiellement le bois de feu. La carbonisation bien que n'étant pas interdite dans la commune n'est pas officiellement pratiquée par les exploitants de la commune.

L'objectif principal est de contribuer à l'exploitation rationnelle et durable des ressources forestières par les communautés villageoises riveraines organisées en Groupements de Gestion Forestière (GGF) en vue de ravitailler les grands centres urbains et les autres localités en produits forestiers. Dans la commune, l'exploitation forestière est assurée par les GGF. Elle se déroule dans les UAF situées dans les limites territoriales.

Carte 2 : Localisation des UAF dans les communes du CAF



1.52 Organisation des concertations communales

A la suite des séances de restitution du SDACD, des concertations communales ont été enclenchées en vue de recueillir l'adhésion des producteurs aux objectifs et aux attentes du projet. Ces concertations ont également permis de mettre en place les GTGD au niveau des villages et des communes. Les concertations dans les communes cibles du projet FONABES au Burkina Faso, ont drainé des dizaines de participants dans chacune des trois (03) communes rurales.

- **Objectifs des concertations:**

Le projet a, en accord avec la commune et le service de l'environnement, mis en place un groupe de travail intitulé « Groupe de travail gestion durable des ressources forestières de la commune de Bougnounou » dont l'objectif est d'amener les acteurs locaux à réfléchir ensemble sur la façon de gérer les ressources, les préserver et les exploiter durablement, au bénéfice de chacun.

Il est recherché à travers de ces concertations:

- L'émergence d'objectifs communs de développement forestier communal;
- Le développement et/ou le renforcement d'une solidarité intra communale;
- La mise en place d'un dispositif de gestion durable des ressources, impliquant les GGF/UGGF, la commune et l'administration déconcentrée chargée des forêts.

- **Composition du « groupe de travail gestion durable »:**

Il regroupe un ensemble de personnes représentatives des GGF/UGGF, du conseil municipal et de l'administration forestière locale, des services techniques déconcentrés (STD), ou de toute autre structure ou organisation dont il peut être utile de faire appel dans la réflexion.

Sa composition est flexible. Il se compose de 9 membres permanents qui sont des acteurs clés et non

permanents c'est-à-dire ceux dont la participation est fonction de leur intérêt pour le sujet abordé. Sans être exhaustif, le GTGD est composé de la manière suivante:

- Le maire
- Le secrétaire général
- Responsable de l'environnement
- 3 représentants des GGF (1 représentant par GGF)
- La représentante des femmes
- Le service de l'agriculture
- Le service des ressources animales
- Etc.

Sa mise en place sera formalisée par la formulation négociée d'une convention faisant office de terme de référence et définissant les modalités de son fonctionnement. Des explications sur la composition du groupe de travail, son rôle, sa pertinence et les objectifs qu'il vise ont été données aux acteurs villageois pour faciliter le choix de leurs représentants.

- **Fonctionnement du « groupe de travail gestion durable »:**

Les rencontres sont présidées par le maire de la commune. Les débats sont animés par des consultants et l'équipe du projet qui proposent des exposés introductifs de mise à niveau sur les thèmes abordés.

Cette mise à niveau est d'autant plus utile qu'elle apporte des informations facilitant les discussions et les prises de décision.

Les rencontres du groupe de travail ont également servi de cadre de restitution et validation des travaux des consultants nationaux. Les décisions d'une concertation sont validées par celle qui la suit. Au niveau village, des séances de restitution sont organisées par les conseillers communaux ayant pris part aux concertations. Les représentants des autres structures participantes procèdent à la restitution aux bénéficiaires.

2. Présentation générale de la commune

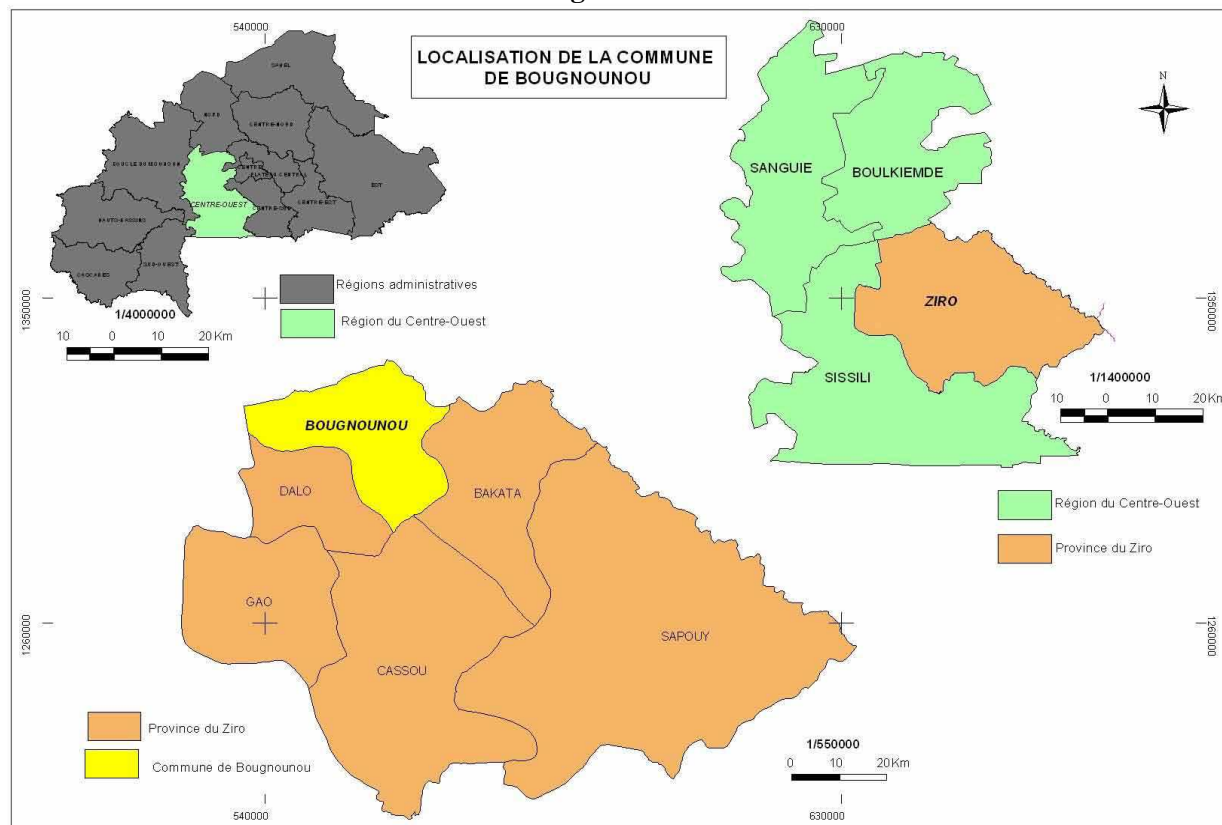
2.1 Localisation

La commune rurale de Bougnounou est située dans la province du Ziro, région du centre Ouest. Elle est à l'Ouest du chef-lieu de province à une distance de 48km. Elle s'étend sur une superficie de 510,67 km² (base de donnée de l'IGB) soit environ 09,65% du territoire provincial (carte administrative). On y accède par les routes départementales D127 et D128 à partir de Sapouy en passant par la commune de Bakata.

Du côté ouest on accède à la commune par les routes départementales D126, D121 et la RN 13 reliant Koudougou à Léo. La commune est délimitée ainsi qu'il suit :

- Au Nord -Est par la commune de Kayao ;
- Au Nord-Ouest par la commune de Thyou ;
- Au Sud par la commune de Cassou;
- A l'Ouest par la commune de Dalo et Nébiélianayou ;
- A l'Est par la commune de Bakata.

Carte 2 : Localisation de la commune de Bougnounou



2.2 Climat

La commune est située dans la zone climatique Soudano-sahélienne comprise entre les isohyètes 900 mm et 600 mm. C'est la zone climatique la plus vaste du pays. Elle s'étale sur tout le centre du pays et est caractérisée par deux saisons bien marquées.

Une saison sèche qui dure environs huit(8) mois. Soit d'Octobre à Mai. Cette saison est caractérisée par l'harmattan qui est un vent sec et frais qui souffle de novembre à février avec des températures douces autour de 32°C. Les températures oscillent entre 21°C (minimale) et 45°C (maximale).

Une saison pluvieuse qui dure environ quatre mois (Juin-septembre) cette saison est marquée par la mousson qui est un vent chaud et humide soufflant du Sud- Ouest au Nord- Est.

2.3 Hydrogéologie

Le réseau hydrographique de la commune est relativement abondant avec six (06) principaux cours d'eau et de nombreuses mares et marigots.

Les principaux sont ceux dits de Bougnounou et s'écoulent du Nord Est/Sud- Ouest, la rivière Dana, quant à elle s'écoule du Nord au Sud - Ouest. C'est elle qui alimente Yalanayou et ses environs, à l'extrême Nord de la commune.

2.4 Organisation administrative et démographique

Bougnounou est devenue commune à l'instar des autres communes rurales du Burkina Faso en faveur de la loi 055 – 2004/AN de décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso.

La commune compte vingt(20) villages au total.

Elle est gérée par un conseil municipal élu avec à sa tête un maire.

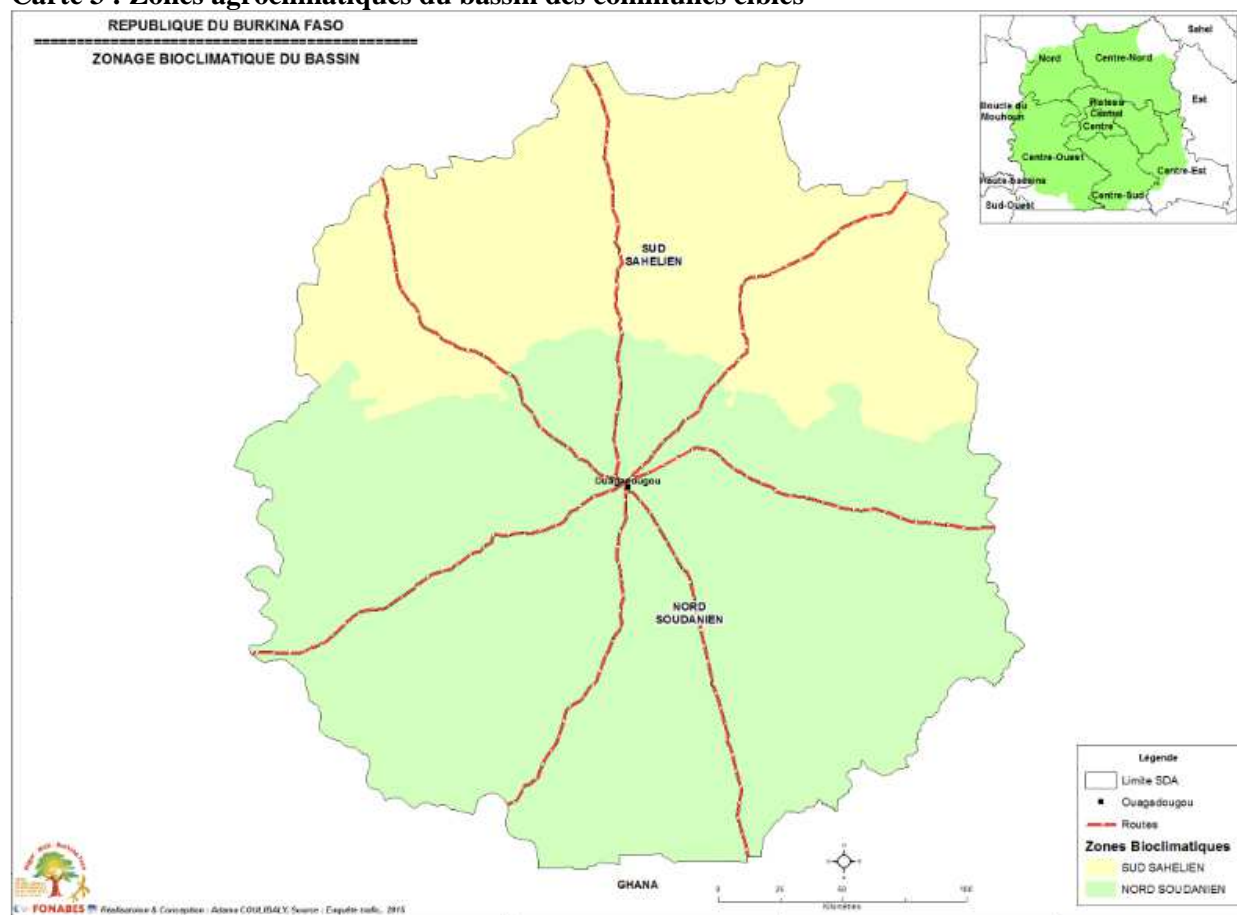
Outre les conseillers municipaux au nombre de deux dans chaque village, l'ensemble des vingt (20) villages est doté de conseils villageois de Développement (CVD) qui sont chargés de coordonner les activités de développement dans chaque village.

Le recensement General de la population en 2006 estimait la population communale de Bougnounou à vingt un mille deux cent deux (21202) habitants. Tandis que le nombre de ménages s'élevait à deux mille neuf cent vingt-neuf (2929). En appliquant le taux de croit annuel provincial du Ziro qui est à 2,7%, les perspectives d'évolution de la population en 2014 seraient de 24098 habitants et passeraient en 2018, à vingt-neuf mille cent quatre-vingt-neuf (29189) habitants.

2.5 Caractéristiques des zones agro-écologiques

La commune de Bougnounou se trouve dans la zone agrécologique soudano-sahélienne caractérisée par les isohyètes 900mm et 600mm avec deux saisons.

Carte 3 : Zones agroclimatiques du bassin des communes cibles



2.6 Organisation coutumière et sociale

La commune de Bougnounou est peuplée en majorité de *Nuna* (Gourounsi) qui constitue l'ethnie majoritaire, de *Mossé* et de *Peuls*.

Les éléments fondamentaux ci-après caractérisent l'organisation sociale de type traditionnel dans la commune rurale de Bougnounou. Ce sont :

2.61 La famille

C'est l'unité d'organisation sociale. Elle est composée du père de famille, de la mère et épouse du père

de famille, des enfants (mariés ou non), des grands parents, les oncles les cousins et les neveux du côté paternel. La famille constitue aussi l'unité de production et de consommation. Le chef de famille est le père. C'est lui qui organise la production et gère les produits issus du champ familial. Il veille au bien être de la famille (alimentaire, habillement, santé, scolarisation des enfants).

2.62 Le lignage

C'est l'ensemble des personnes qui se reconnaissent être descendant du même ancêtre. Dans certains cas, le nombre de lignages correspondent au nombre de quartiers. Le lignage est dirigé par l'homme le plus âgé. Il préside les cérémonies rituelles (sacrifices, mariage, funérailles réservés aux morts ...). Le quartier : le quartier a des limites plus ou moins définies. Dans le contexte communal de Bognounou, les quartiers regroupent pour la plupart l'ensemble des membres du même lignage.

2.63 Le village

Le village est constitué de un ou plusieurs quartiers. Tous les villages de la commune sont coutumièrement dirigés par un chef de terre.

Dans certains villages il existe en plus du chef de terre des chefs traditionnels dépositaires de la tradition. Par exemple les chefs de la brousse, les chefs des marigots sacrés etc.... Ces chefs jouent pour la plupart des rôles de conciliation. C'est l'exemple du cas des forgerons qui, après décès des suites de foudre, noyade ou par pendaison s'interposent comme médiateur entre les dieux et les hommes.

Généralement dans les villages de la commune la succession à la chefferie se passe soit par filiation directe (le premier fils remplace le défunt père), soit par gérontocratie (le plus âgé de la famille remplace le défunt) ou tout simplement par palier selon l'arbre généalogique symbolique « du père » même si il est moins âgé que les enfants du défunt.

Les interdits : un interdit est une règle sociale, lorsqu'on l'enfreint on s'expose à des sanctions ou des amendes. Ces sanctions peuvent aller parfois jusqu'à l'exclusion de la vie sociale en cas de faute grave comme l'adultère avec une femme mariée du village, les rapports sexuels en brousse, la coupe dans un bois sacré et autres lieux de culte ...etc.

Dans la plupart des villages de la commune l'ordre social est régi par des interdits qui contribuent pour la paix et la stabilité.

L'on note deux principaux types d'organisation sociale dans la commune de Bognounou.

A côté de ces organisations, l'on remarque le rôle combien important que joue la femme et les organisations socio professionnels dans le développement de la commune.

2.7 Activités socio-économiques

2.71 Agriculture

L'encadrement des producteurs agricoles de la commune de Bognounou est assuré par la Zone d'appui technique en agriculture (ZATA) basée à Bognounou et l'unité d'appui technique (UAT) de Sala.

En effet, l'agriculture est la principale activité et source de revenus des populations. C'est une agriculture essentiellement pluviale. La production agricole au niveau de la commune de Bognounou est basée sur la cellule familiale, comme unité de Travail. Les membres de la famille participent aux travaux et aux différentes opérations culturales à des niveaux divers.

Les enfants et le chef de famille s'occupent de la préparation du champ et des premiers labours et les femmes en général sèment et récoltent.

Toutefois, il est fait appel à la main d'œuvre sociale et celle payante pour conduire certains travaux champêtres, tels que le binage et la récolte.

Pour ce qui est de la main d'œuvre payante, elle est variable. C'est-à-dire elle peut être en nature ou en espèces. Un groupe de producteurs se constitue et propose leur service contre une rémunération en

nature en fin de saison ou en espèces avec un montant variant entre cinq mille et sept mille cinq cent francs.

On rencontre aussi des ouvriers agricoles individuels qui s'engagent pour des coûts journaliers variant entre cinq cent francs et mille francs CFA.

L'agriculture est essentiellement basée sur les techniques traditionnelles avec peu d'intrants agricoles. Cependant ces dernières années on assiste de plus en plus à l'usage des équipements agricoles modernes et à l'introduction des semences améliorées associé à l'utilisation de la fumure organique et minérale et les pesticides.

2.72 Elevage

Dans la commune de Bougnounou, la structure chargée de l'encadrement pour l'amélioration de la production et de la santé animale est le poste vétérinaire. Un seul agent anime ce service.

L'élevage est la deuxième ressource en termes de revenus monétaires pour les populations de la commune.

Il est principalement de type extensif caractérisé par une transhumance prononcée pratiquée par les allochtones et du type sédentaire extensif par les autochtones agro pasteurs. Les producteurs dans le secteur de l'élevage sont organisés en groupements d'éleveurs de bovins et on dénombre sept(7) au total pour la commune.

En plus on note sur le territoire un système d'embouche traditionnel des animaux au piquet pratiqué par les femmes où les animaux sont gardés en stabulation.

L'embouche porcine et ovine est pratiquée par les femmes et les hommes pratiquent l'embouche bovine.

En saison pluvieuse les animaux sont gardés par les enfants et l'alimentation est constituée par le pâturage des jachères.

2.73 Voies de communication

La commune de Bougnounou est desservie par quatre routes départementales (D 121 D126; D127, D128) et une route Nationale à savoir la RN13. Le transport est peu développé dans la commune, cependant les jours de marché quelques véhicules de transport en provenance de Sapouy, Thyou, Sabou, Ouagadougou et Léo desservent la commune.

Les échanges inter villages s'effectuent par le biais de pistes rurales qui sont pour la plupart en mauvais état. Cette situation est un handicap énorme qui paralyse le secteur des transports de la commune, et maintient les villages dans un enclavement. Ce qui contribue à maintenir les populations dans la pauvreté pour insuffisance d'échanges commerciaux.

3. Caractéristiques des ressources forestières de la commune

3.1 Caractérisation des formations forestières

La végétation de la commune rurale de Bougnounou est une savane arborée dégradée du fait des actions anthropiques. Toutefois, l'on rencontre des galeries forestières le long des cours d'eau. Ces galeries forestières sont à dominance de *Mitragyna inermis* et de *Terminalia macroptera*. Au Nord de la commune les principales espèces sont à dominance *Lannea microcarpa*, *Combretum glutinosum*, *Piliostigma reticulatum*, *Acacia nilotica*, *Vitelaeria paradoxum*, *Cassia sieberiana*, *Sclerocarya birrea*, *Saba senegalensis*, *Guiera senegalensis*, *Diospyros mespiliformis*, *Balanitès aegyptiaca*. Les herbacées sont composées essentiellement de *Loudetia togoensis*, *Andropogon gayanus*, et de *Pennissetum pedicillatum*.

Les espèces ligneuses rencontrées au niveau de la partie centre et Ouest du territoire communal sont composées essentiellement de *Detarium microcarpum*, *Piliostigma toninghii*, *Combretum glutinosum*, *Cassia sieberiana*, *Andansonia digitata* et *Gardenia erubescens*.

On rencontre le long des galeries forestière on recontre quelques espèces de grande antilopes telles au le Caba (*Hypotragus equinus*...).

Dans le souci de valoriser durablement les formations végétales de la zone, plusieurs massifs forestiers ont été délimités et sont administrés par une direction technique appelé Chantier d'Aménagement Forestier(CAF) de Bognounou- Nébiélianayou jouissant d'une autonomie financière. Le site est subdivisé en 11 unités d'Aménagement Forestier(UAF) de superficie variable entre 1068 et 3848 ha. Ces unités comprennent chacune 15 parcelles. Les 15 parcelles devraient être exploitées de façon rotative sur 15ans. Ces parcelles font l'objet de plantations d'enrichissement et d'entretien, ce qui permettra une valorisation et une exploitation durable de la ressource. La partie du chantier aménagé situé sur le territoire communal de Bognounou est de l'ordre de 39,35% avec une superficie estimée à 9804 ha. Le tableau ci-dessous nous renseigne sur les UAF localisées dans la commune.

Tableau 3 : Superficie et localisation des UAF dans la commune de Bognounou.

UAF	Superficie (ha)	Villages concernés
5	1801	Bolo, Suné
6	2215	Tamian, Laré
7	1804	Sala, Sapo, Dana
8	1996	Pébiou, Zao
9	1998	Bognounou
Total	9804	

Source: PCD de Bognounou

La foresterie au plan communal trouve sa structuration dans les CAF, qui à travers les groupements de gestion forestières(GGF) s'organisent pour l'exploitation et la vente du bois de chauffe aux grossistes transporteurs en provenance de Ouagadougou et de Koudougou.

Quant au secteur produits forestiers non ligneux, il est très peu structuré, et pourtant les produits tels que les amandes de karité, les grains de *Parkia biglobosa* (nééré), et les feuilles séchées de *Andansonia digitata* (Baobab) sont commercialisés sur les marchés locaux de Bognounou et Sala

Les activités d'élaboration de la COT au niveau des 3 communes cibles ont permis d'obtenir l'occupation des terres par type de formation végétale.

Tableau 4 : Caractérisation de types de formation végétation végétale

Communes	Eau ou zone humide	Forêt galerie et/ou Forêt claire (FG)	Parc agroforestier (PAGF)	Savane à dominance arborée (SA)	Savane à dominance arbustive (Sa)	Steppe à dominance arborée (SpA)	Steppe à dominance arbustive (Spa)	Surface toutes strates communes
Dalo	80	10	17 831	2 310	12 102	0	0	32 332
Nébiélianayou	0	299	19 212	2 920	18 484	0	0	40 915
Bognounou	93	60	21 838	3 106	25 956	0	0	51 068

3.2 Occupation des sols

Deux (02) principales classes de sols sont rencontrées dans la commune:

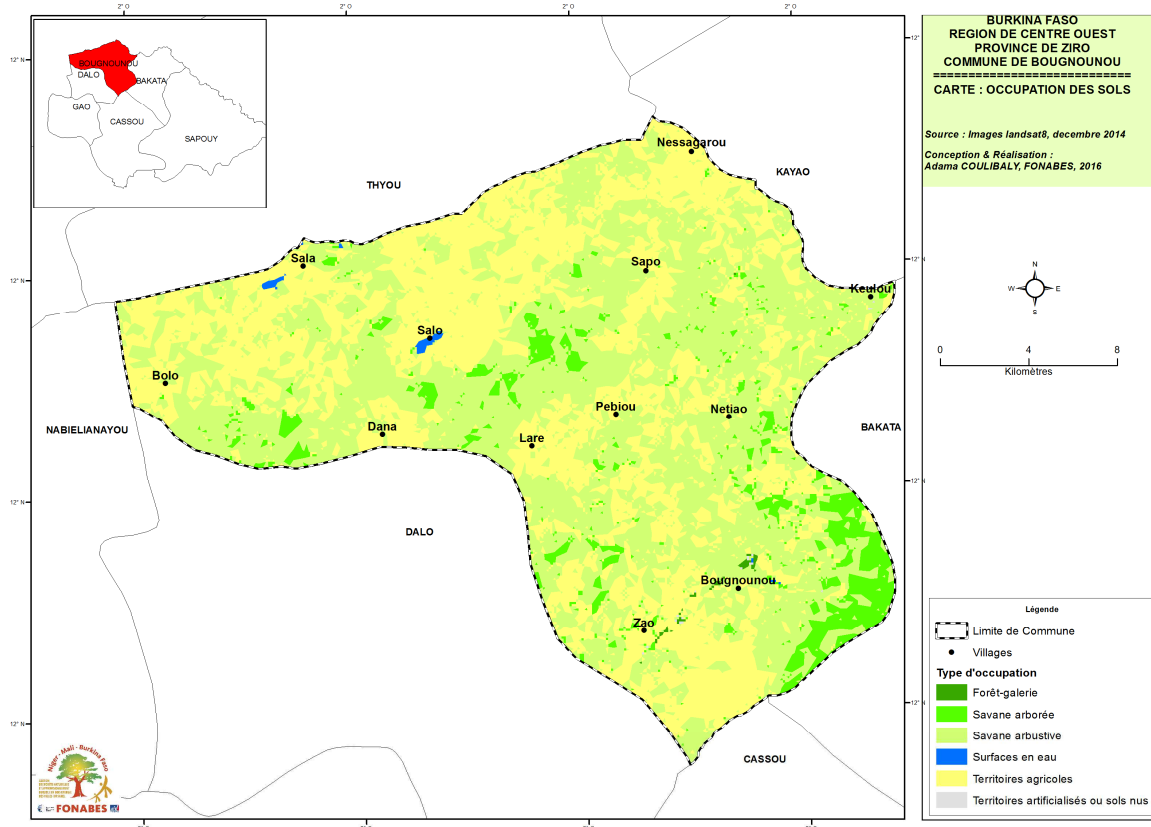
- Les sols ferrugineux tropicaux hydromorphes ou indurés : ce sont des sols sableux à sablo-argileux en superficie, argilo-sableux ou argileux et gravillonnaires en profondeur. Leur profondeur est

comprise entre 40 et 100 cm. L'induration est marquée par la présence d'une cuirasse qui limite la profondeur utile du sol. Ce sont les types de sol les plus répandus sur le territoire communal. Ils occupent une superficie de 237,11 km², soit environ 46,43%. Ils présentent des aptitudes culturales moyennes. Toutefois, ils conviennent particulièrement à la production des céréales (*sorgho, maïs*) et du coton ;

- Les lithosols (sol squelettique) ou sols minéraux bruts: ces sols sont caractérisés par l'absence de toute évolution pédogénétique. Ils sont constitués principalement de cuirasses ferrugineuses sur relief résiduel (lithosols sur cuirasse) ou d'affleurement de roches divers non ou peu altérées (lithosols sur roches). Ils manquent de base suffisante pour l'installation de système racinaire et présentent de ce fait un intérêt agronomique faible ou nul. Ils couvrent 273,56 km² soit 53,57% de la commune.

La carte suivante fait état de l'occupation des terres dans la commune de Bougnounou :

Carte 4 : Occupation des terres dans la commune de Bougnounou



3.3 Evaluation de la ressource

3.31 Evaluation des volumes de bois sur pied et du volume exploitable renouvelable

Tableau 5 : Stock de bois par formation végétale (en tonnes)

Communes	FG	PAGF	SA	Sa	SpA	Spa	Zones nues et/ou agglomérations	Total
Dalo	187	102 854	28 900	83 217	0	0	0	215 159
Nebielianayou	5 811	110 820	36 528	127 105	0	0	0	280 264
Bougnounou	1 162	125 970	38 848	178 484	0	0	16	344 464

3.32 Analyse comparative des volumes exploitables par rapport aux volumes exploités

Les possibilités BE de la commune de Bougnounou (Tableau xx) montre que la commune demeure

faiblement excédentaire au regard du flux et de la consommation rurale du bois par an. Ce qui donne un bilan positif en termes de prélèvement de bois-énergie (Tableau xx). Cela signifie que l'exploitation du bois-énergie dans la commune ne comporte pas de risque d'entamer le capital ressource et cela est à mettre au profit d'une gestion durable par les GGF.

Tableau 6 : Possibilité annuelle d'exploitation et de commercialisation en bois-énergie (en tonnes par an)

Communes	FG	PAGF	SA	Sa	SpA	Spa	Total
Dalo	9	8 571	2 890	10 402	0	0	21 873
Nabielianayou	291	9 235	3 653	15 888	0	0	29 066
Bougnounou	58	10 498	3 885	22 311	0	0	36 751

Tableau 7 : Bilan énergétique en bois-énergie (possibilité totale en bois-énergie - consommation rurale – flux vers Ouagadougou) en tonnes par an

Communes	Consommation rurale en bois de feu	Consommation rurale charbon de bois	Consommation équivalent bois de feu	Flux de bois de feu vers Ouagadougou	Prélèvement total (consommation rurale + flux)	Bilan bois-énergie
Dalo	6 079	0	6 079	1 252	7 332	14 541
Nabielianayou	13 192	0	13 192	5 205	18 397	10 669
Bougnounou	11 995	0	11 995	14 047	26 042	10 709

4. Exploitation des principaux produits forestiers ligneux et non ligneux

4.1 Importance socio-économique des formations forestières de la Commune

4.11 Importance du bois dans l'économie villageoise

L'exploitation forestière concerne le bois de chauffe, le charbon, le gibier, la pharmacopée et les produits forestiers non ligneux que sont les feuilles, les fleurs, les fruits, les graines et le miel. L'exploitation forestière entre dans le cadre de la gestion communautaire des forêts dans l'objectif de la durabilité et de la satisfaction des besoins des populations. Il est à remarquer que toute la population de la localité a pour source d'énergie le bois de chauffe. Ce même bois est commercialisé pour permettre d'améliorer leurs revenus. A cela, il faut adjoindre les autres besoins pour le bois de service et le bois d'œuvre. Ces différentes sollicitations en produits forestiers ligneux par la population locale, constitue une source de vulnérabilité. En effet, l'ensemble des personnes et des GGF enquêtés, ont unanimement reconnu cette dépendance des populations locales vis-à-vis de ces produits. A la question de savoir quels sont les divers produits tirés de la forêt, les réponses des GGF sont similaires. En effet, le bois de chauffe, les produits de cueillette et le pâturage occupent une place importante parmi les produits forestiers. Cette même réponse est obtenue pour l'ensemble de la population enquêtée.

4.12 Utilisation des revenus du bois

Les revenus de la gestion communautaire des forêts protégées proviennent essentiellement du bois de chauffe, du charbon de bois et des produits forestiers non ligneux. Mais seule, la filière bois-énergie est organisée avec un circuit de commercialisation fonctionnelle. L'exploitation du bois de chauffe procure des revenus aux communautés, à l'Etat et aux commerçants grossistes et détaillants des zones urbaines. Le revenu issu de la production et la commercialisation du bois de chauffe est reparti entre les groupements de gestion forestière (Fonds de Roulement (FDR) et Revenu du bûcheron), l'Etat

(Taxe forestière ou Permis de coupe) et la forêt (Fonds d'Aménagement Forestier (FAF)).

L'aménagement des forêts naturelles au Burkina Faso pour l'exploitation du bois-énergie est généralement apprécié positivement surtout grâce aux impacts remarquables sur le plan socio-économique. En effet, ce sont les avantages directs bénéficiés par les populations collectivement et individuellement qui motivent ces appréciations.

La production du bois et du charbon de bois procure des revenus substantiels aux populations, toute chose qui leur permet de s'octroyer des équipements agricoles et d'améliorer leurs conditions de vie. La production du bois commercialisé par le CAF de Bougnounou procure en moyenne **41 118 169 F** par an dont 9% seulement reviennent directement à la caisse de l'Etat. Le miel et les autres produits forestiers non ligneux sont aussi commercialisés comme le bois mais compte tenu du fait que la filière n'est pas organisée, il se pose un problème de capitalisation. Dans ces massifs, outre le bois-énergie, on a une très bonne disponibilité des essences à usage thérapeutique et de service. Ce qui constitue un atout pour la population riveraine à ces massifs.

4.2 Filière bois-énergie

4.21 Flux de bois

L'exploitation du bois par les GGF au niveau du CAF de Bougnounou-Nébielianayou est essentiellement tournée vers l'exportation dans la ville de Ouagadougou. La commune de Bougnounou exporte 14 047 tonnes par an.

Tableau 8 : Flux de bois vers Ouagadougou

Communes	Flux de bois vers Ouagadougou (tonnes bois / an)
Dalo	1 252
Nébielianayou	5 205
Bougnounou	14 047

4.22 Socio-économie de la filière bois-énergie

Des emplois sont créés et une étude d'impact sur la gouvernance locale, la participation et la gestion des ressources naturelles, dont les ressources forestières, réalisée au Burkina Faso (**Kaboré, 2000**) a confirmé la contribution des revenus forestiers à l'amélioration des conditions individuelles et familiales de vie des exploitants forestiers et à l'investissement dans l'agriculture et l'élevage. Pour cette année le total de revenu généré par l'activité, exclusivement par les membres des GGF, en ce qui concerne la part du bucheron dans la commune est de **17 485 600 FCFA**.

La structure faîtière qui est l'UGGF dispose du fonds d'aménagement forestier (FAF) qui est de 600 FCFA/stère vendu, pour l'entretien et la restauration du couvert végétal. Cela permet une gestion durable des massifs forestiers. Les GGF au niveau village disposent également du fond de roulement pour la résolution de leurs problèmes. Ce fonds contribue à financer des réalisations dans les différents villages. Mais 90% des GGF et des responsables CVD enquêtés affirment que depuis plus de 5 ans aucune réalisation n'a été effectuée dans les villages. Ils déplorent le fait que le carnet de compte du GGF soit détenu par l'UGGF. En effet selon le DT/CAF certains GGF ont des fonds de roulement consistants. Mais la difficulté qui se pose est liée à l'utilisation de ces fonds. Ce qui justifie la détention des carnets de compte par l'UGGF pour éviter les abus.

Les chefs de terre qui ont concédé leurs terres pour en faire des UAF et constituer le chantier d'aménagement forestier ne bénéficient pas financièrement de cet aménagement. Ils sont en général trop vieux pour être des débiteurs de bois et le système ne prévoit rien pour les désintéresser. Le bois est le produit le plus demandé de la forêt, car il constitue pour plus de 99% des ménages enquêtés l'unique source d'énergie. Ce bois provient de la forêt aménagée et des champs qui fournissent à la fois le bois de service et surtout le bois de chauffe.

5. Diagnostic sur le fonctionnement des GGF/CAF

5.1 Diagnostic sur le mode d'exploitation de la ressource ligneuse

La production du chantier est vendue aux grossistes/transporteurs de bois de chauffe. Ces grossistes transporteurs se présentent avec des camions dont les gabarits varient généralement entre 18 et 30 stères. Ils chargent le bois le long des pistes saisonnières des parcelles concernées par la coupe ou il est stocké par les bucherons. Le groupement concerné délivre un ticket qui lui permet de payer le coût du chargement au niveau du commis de commercialisation. Ensuite le trésorier et le secrétaire du groupement vont décompter la part qui revient aux membres des GGF chez le commis, tandis que le comptable du CAF se charge de la récupération des sommes dues au titre du FAF. Quant au permis de coupe, les sommes y relatives sont collectées par le service forestier régional, provincial ou départemental en concertation avec les responsables du CAF.

Cette pratique n'est plus rigoureusement respectée, l'enquête de terrain a révélé que la plus part des bucherons est souvent réglée sur le terrain par les camionneurs et les tickets ne sont pas délivrés.

5.2 Diagnostic sur la gestion des GGF/CAF

5.21 Diagnostic sur la qualité de la gestion des GGF

La manifestation d'une bonne gestion des massifs dépend principalement d'un bon fonctionnement des GGF et de leurs organisations faitières. C'est pour cette raison que les enquêtes FONABES (Août 2016) ont été réalisées au niveau des GGF de la commune de Bougnounou. Il ressort de ces investigations des aspects positifs et négatifs dans cette gestion forestière. Pour ce qui concerne les aspects positifs, on peut citer :

- Une mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion ;
- Les GGF responsable de la gestion du massif forestier sont fonctionnels (tenue de réunion statutaire, renouvellement du bureau, etc) ;

En ce concerne les aspects négatifs, le faible niveau d'alphabétisation des membres des GGF/UGGF, le vieillissement des moniteurs et des chefs d'unité et aussi l'insuffisance du suivi des GGF par l'administration forestière et la commune. Ces situations ne sont pas sans conséquence sur la gestion forestière et l'exploitation du bois et du charbon de bois, une des principales sources de revenus des producteurs de la commune. Le tableau illustre l'avis des enquêtés sur le fonctionnement des GGF qui animent le CAF de Bougnounou-Nébielianayou.

Tableau 9 : Insuffisances dans le fonctionnement des GGF

Insuffisances dans le fonctionnement des GGF	Total	%
ND	1	4,2
Absence de formation	1	4,2
Coupe anarchique du bois, absence de protection des parcelles de coupe non-respect des normes de coupe et des règles	9	37,5
Mauvaise organisation, non tenue régulière des rencontres, non renouvellement du GGF	5	20,8
Pas de bonne collaboration avec les autres habitants du village, pas d'entente entre les membres du GGF, manque de formation technique	1	4,2
RAS	7	29,2
Total général	24	100,0

5.22 Communication insuffisante entre villages et GGF

En vue d'améliorer la communication entre les GGF et les villages dont ils sont issus, un certain nombre d'actions sont à envisager. Les actions à entreprendre se résument:

- à la réorganisation des GGF et le renouvellement des structures dirigeantes,
- au renforcement de la concertation entre GGF exploitant le même massif,

- à la création des aires de stockage de bois (marché de bois) au niveau de chaque village qui seront gérés par les GGF
- la création d'emplois pour les moniteurs et les chefs d'unité,
- la sensibilisation pour une bonne collaboration avec les agents forestiers.

5.23 Autres contraintes autour du fonctionnement des GGF

- Stagnation du prix du bois lié depuis 2001
- Paiement du bois sur le terrain
- Insuffisance en matière de renforcement des capacités des acteurs

5.3 Impact sur la dynamique d'évolution des ressources

5.31 Impact sur le diamètre d'exploitation

- Respect du diamètre de coupe
- Régénération satisfaisante des souches
- Nombre de rejets importants

5.32 Impact sur l'évolution des espèces

Du point de vue de la composition de la flore au niveau des massifs qui sont sous la gestion des GGF, toutes les conditions sont réunies pour favoriser une augmentation du niveau floristique par la recolonisation naturelle et les activités annuelles de semis direct et de reboisement pratiquées. Du reste, ce sont des recommandations du cahier de charge des GGF pour l'exploitation des massifs aménagés.

5.33 Impact sur la régénération de la forêt

La gestion des massifs forestiers dans le système actuel permet d'assurer une bonne la régénération des parcelles exploitées, voire une recolonisations de ces sites par de nouvelles espèces floristiques. Cela contribue donc inéluctablement à l'amélioration de la biodiversité des écosystèmes forestiers concernés.

5.4 Impacts au niveau villageois

Le premier effet de la mise en place des GGF est de réduire l'exploitation anarchique des ressources forestières qui est une des principales causes de la dégradation de l'environnement.

Le transfert de la responsabilité de la gestion forestière aux collectivités rurales constitue un formidable apprentissage de la gouvernance locale et de la démocratie.

La perception des taxes forestières est une source de revenus pour les collectivités locales et pour l'Etat.

5.5 Attentes des populations sur l'avenir des GGF

Les attentes sont :

- Sensibilisation et formation des autorités communales et des exploitants autour du projet,
- Recyclage des membres des GGF, respect strict des quotas,
- Accentuer l'enrichissement des massifs exploités,
- Implication du service technique aux différentes activités,
- Relecture des textes en matière de gestion des forêts
- Augmenter le prix du stère de bois qui n'a pas varié depuis 2001.

6. Problématique et enjeux

6.1 Problématique

6.11 Cohérence du schéma avec le contexte stratégique national

Le SDAFC est en parfaite harmonie avec la législation nationale du Burkina Faso en matière d'aménagement forestier.

6.12 Cohérence du schéma avec le contexte législatif

Dans le domaine du bois-énergie, il s'agit principalement de :

- la Loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso ;
- la Loi n° 005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant Code de l'Environnement qui codifie les principes fondamentaux de la préservation de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie ;
- le Décret n° 98-306/PRES/PM/MEE/MEF/MCIA du 15 juillet 1998 portant réglementation de l'exploitation et de la commercialisation des produits forestiers ligneux au Burkina Faso ;
- l'Arrêté conjoint n°98-012/MEE/DEF du 29 mai 1998 portant réglementation de la commercialisation du bois et du charbon de bois par l'Armée ;
- l'Arrêté conjoint n°0010/2000/AGRI/MEE/MEF/MATS/MRA du 03 février 2000 relatif à la constitution, aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs ;
- l'Arrêté conjoint n°01-048/MEF/MATD/MEE du 8 novembre 2001 portant institution d'un Fonds d'Aménagement Forestier ;
- l'Arrêté conjoint n° 2004-005/MECV/MFB/MCPEA/MATD du 16 avril 2004 portant suspension de l'exportation du charbon de bois produit au Burkina Faso.

Au niveau du sous-secteur des hydrocarbures, aucun texte législatif ne régit le sous-secteur. Toutefois, il convient de mentionner l'existence de quelques textes réglementaires dont :

- le kiti n°85-035-035/CNR/PRES/PRECO du 09 octobre 1985 portant création de la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures ;
- le Décret n°2002-146/PRES/PM/MCPEA/MCE du 3 mai 2002 portant réglementation de la distribution de produits pétroliers et dérivés au Burkina Faso ;
- l'Arrêté conjoint n°2003-022/MCPEA/MCE du 1er avril 2003 portant modalités de délivrance, de renouvellement et de retrait de l'agrément en qualité de distributeur de produits pétroliers et dérivés.
- l'Arrêté n° 2003-060/MCE/SG/DGE du 1er août 2003 portant modalités de constitution d'un réseau de stations-services ;
- l'Arrêté n°2003-105/MCE/SG/DGE du 31 décembre 2003 portant modalités de délivrance de l'agrément des équipements et de site de stockage de gaz butane ou de lubrifiant ;
- l'Arrêté n°2004-154/MCE/SG/DGE du 5 novembre 2004 portant fixation des conditions d'ouverture des établissements de distribution de produits pétroliers de la 3e classe 1ere catégorie (station-service et de distribution) ;
- l'Arrêté n°2001-005/MCE/SG/DGE du 12 janvier 2001 portant fixation des conditions d'attribution des autorisations d'installation d'un établissement 3e classe, 2e catégorie (pompe-mélangeur) ;
- l'Arrêté n°2004-153/MCE/SG/DGE du 05 novembre 2004 portant spécification des prescriptions à respecter sur les emplacements des dépôts d'hydrocarbures.

Au regard de l'état des lieux décrit, l'on peut sans risque de se tromper, dire que les autorités du Burkina ont pris beaucoup d'initiatives tant au niveau juridique, politique, institutionnel et technique pour la gestion forestière. Ces initiatives constituent des atouts indéniables de gestion des ressources forestières au Burkina Faso.

Les faiblesses et difficultés du dispositif réglementaire actuel tiennent à deux grands facteurs : l'organisation, le manque et/ou l'insuffisance de moyens matériels et financiers.

6.2 Enjeux

6.21 Enjeux fonciers

Les enjeux fonciers sont liés à :

- augmentation de la population qui accroît les besoins en terre de culture

6.22 Enjeux socio-économiques

- Plus de **93 646 667** FCFA chiffre d'affaire annuel.
- Commerçants transporteurs, les gestionnaires, intermédiaires et petits détaillants vivant de l'exploitation de bois;
- commune (taxes ...)
- des investissements à caractères socioéconomiques réalisés ou entretenus dans les villages à partir des fonds GGF villageois (FDR).

7. Priorités et grands axes du schéma

7.1 Objectifs et axes d'intervention du schéma

L'objectif global du présent schéma est de promouvoir une gestion durable des ressources forestières de la commune, décentralisée vers les communautés locales, pour lutter contre la pauvreté.

- Mettre en place les conditions d'une exploitation forestière durable dans la commune;
- Initier des dynamiques de développement local à partir du renforcement des capacités de financement, de gestion et de bonne gouvernance à la base.
- Valoriser les produits forestiers non ligneux

7.2 Mettre en place les conditions d'une exploitation durable des ressources forestières de la commune

7.21 Actualisation/transformation des GGF

- cohésion sociale et la volonté des villages à collaborer pour une amélioration de la gestion des massifs ;
- existence de la ressource
- question foncière
- accessibilité du GGF.

7.22 Modulation/régulation de la vente du bois en fonction de la zone et des saisons

- Contraintes à l'exploitation durable des ressources de la commune
 - répartition géographique de l'exploitation sur le territoire communal
 - concurrence déloyale
 - prix du bois trop faible,
 - Mésentente entre les membres des GGF

7.23 Amélioration du système de suivi statistique des recettes et productions forestières

- Contrôle et suivi des recettes dans la commune.
 - les états de versement.
 - difficile de différencier les recettes issues des GGF et de l'exploitation incontrôlée
 - ou d'évaluer précisément, à partir des recettes du GGF, l'évolution des quotas de prélèvements et donc des PAGS.
- Application informatique simplifiée pour le suivi et contrôle des informations sur les recettes et

productions forestières à l'échelle des communes.

- Enjeu
 - les acteurs (DT/CAF, commune et l'administration forestière) disposer d'une situation des recettes des GGF et de l'incontrôlé, des prélèvements effectués, du niveau de l'évolution des quotas etc...
- Conception et à la mise en œuvre du dispositif de suivi statistique des recettes et des productions :
 - Définition des données à collecter et conception de formulaires simplifiés à utiliser pour la récolte de l'information ;
 - Définition du niveau de collecte et les tâches précises de chaque acteur impliqué dans la récolte des données ;
 - Proposition d'un modèle numérique simple d'enregistrement et de traitement des informations accompagné de son manuel d'utilisation.
 - organisation, en relation avec la commune et le service environnement, de formation du ou des agents communaux chargés de la saisie des informations.

7.24 Redynamisation des GGF/CAF/UGGF et Fédérations

Attribuer normalement le quota fixé, renforcer l'implication du service technique dans le bon fonctionnement des GGF et de l'ensemble des organisations des acteurs du CAF.

Appliquer les textes du contrat, les coupons doivent être moins chers que ceux des forestiers.

Recyclage des acteurs sur les modes d'exploitation, revoir les taxes, permis et coupons

7.25 Installation, dynamisation des commissions foncières

Elle restera une question transversale nécessitant une bonne implication des autorités administratives et communales.

7.26 Mise en place d'un système de contrôle décentralisé de l'exploitation du bois

- Mise en place d'un système de suivi et contrôle décentralisé de l'exploitation du bois:
 - La mise en place d'un système décentralisé de suivi et contrôle, financé à partir des taxes générées par l'exploitation du bois, est la solution préconisée pour garantir la continuité après projet du respect des prescriptions convenues.
 - Des agents communaux de contrôle seront à cet effet recrutés par la commune, pour assurer le suivi encadrement et contrôle des flux de bois des GGF. Des critères et procédures de recrutement leur recrutement ainsi qu'un plan de leur formation sont proposés. Un schéma relationnel entre eux, l'administration forestière et la commune assortie de contrats type de leur utilisation seront négociés.
 - Le rôle qu'ils seront amenés à jouer est détaillé dans le chapitre « rôle des acteurs dans la mise en œuvre du schéma et des PAGS ». Ils bénéficieront d'un paquet de formations pour leur permettre de mener à bien leur tâche.

8. Rôle des acteurs dans la mise en œuvre du schéma

8.1 Rôle des acteurs locaux, communaux et régionaux

8.11 Rôle des différents usagers de ressources

Les populations riveraines des massifs sont les premières utilisatrices des ressources. Ils ont pour rôle de :

- participer à l'élaboration des PAGS (prise de décision, travaux de délimitation) ;
- mettre en œuvre et évaluer les PAGS ;
- choisir les dirigeants des structures villageoises de gestion des ressources sur des bases démocratiques et exercer un contrôle elles.

Participer physiquement et financièrement aux travaux d'aménagement du massif.

8.12 Rôle des GGF et des Fédérations

Une fois le schéma validé et les PAGS élaborés, la première tâche des GGF est de s'investir pour que :

- les membres des GGF soient informés de leur contenu;
- l'ensemble des acteurs ruraux participe chacun en ce qui le concerne à la mise en œuvre des GGF et du SDAFC;
- les activités exécutées ne soient pas en contradiction avec les PAGS ou le SDAFC.

Elles sont responsables de l'exploitation et commercialisation du bois suivant les normes techniques définies. A ce titre, elles doivent :

- identifier et délimiter les sites d'exploitation conformément aux PAGS,
- recruter, suivre et évaluer les bûcherons;
- négocier et arrêter avec les transporteurs le prix de la vente du bois.
- percevoir, répartir et verser les taxes suivant les clés de répartition.

Les GGF encaissent les fonds d'aménagement et les fonds villageois de développement, planifient et mettent en œuvre les activités d'aménagement ou d'investissement socio éducatifs, évaluent et rendent compte à leur base des réalisations physiques et financières effectuées.

Respect des droits d'usages coutumiers.

8.13 Rôles des commissions foncières

- Prévenir tout conflit pouvant résulter de l'exploitation des ressources;
- Assurer la médiation dans la délimitation des massifs entre les GGF.

8.14 Rôle de la Commune

- La commune est responsable de l'élaboration, l'actualisation et de la mise en œuvre du SDAFC.

Elle a pour rôles :

- d'organiser les concertations en vue de son élaboration et son actualisation,
 - coordonner la mise en œuvre l'évaluation et l'actualisation du SDAFC,
 - veiller à ce que chaque acteur joue son rôle,
 - recruter, suivre, évaluer l'agent communal et assurer leur financement,
 - assurer le plaidoyer pour la mobilisation de ressources additionnelles pour le financement du schéma.
- Rôle des agents communaux de contrôle
 - suivre contrôler et évaluer les bûcherons :
 - suivi du respect des normes de coupe : diamètre, hauteur, espèces, période de coupe,
 - suivi du respect de la rotation et des limites des blocs forestiers,
 - enregistrement des bûcherons (carte de bûcherons exploitants),
 - Appui aux GGF pour une évaluation des bûcherons (identification des bûcherons ne respectant pas les normes),
 - encadrer les GGF pour une bonne gouvernance
 - appui à l'élaboration, validation et popularisation des textes statutaires des GGF,
 - appui à la tenue régulière des AG,
 - appui à la tenue des réunions de bilan et de programmation et à la production de rapport de programmation et de bilan,
 - appui au renouvellement des membres des GGF,
 - encadrement pour une tenue correcte des documents de gestion: cahier de stock, cahier de trésorerie, remplissage des coupons, archivage de la documentation,
 - suivi de l'utilisation transparente des fonds villageois et fonds d'aménagement,
 - suivi du recouvrement et versement des taxes par la GGF.
 - Vulgariser le SDAFC et les PAGS: appui aux GGF et AG pour la compréhension du contenu du

- SDAFC et PAGES (traduction et explication du contenu en langues locales),
- contrôler les flux de bois au niveau GGF :
 - Vérification de la conformité des chargements à la sortie du massif (conformité entre la quantité du chargement et la quantité de bois taxée),
 - Vérification de la conformité des quantités de bois exploitées avec les quantités réellement vendues,
 - contrôle de l'incorporation du bois de défriche ou de la fraude dans les quotas,
 - contrôle/suivi de l'évolution des quotas annuels d'exploitation.
- sensibiliser, alerter les GGF sur les défrichements agricoles,
- sensibiliser, alerter les GGF sur les fraudes,
- appuyer les GGF à l'identification de nouvelles contraintes à solutionner pendant les AG ou à soumettre aux structures partenaires (fédération, commune, service environnement),
- initier des échanges inter GGF,
- produire à la commune des rapports sur la situation de l'exploitation du bois dans leur rayon d'encadrement.

8.15 Rôles du Département et de la Région

La région et le cercle ont un rôle à jouer dans la sensibilisation des populations, le règlement des conflits, le suivi du recouvrement des taxes. Ils doivent mobiliser la part des taxes destinées à la commune pour qu'elle puisse financer l'application des SDAFC et in fine permettre l'actualisation du SDACD.

Ces institutions doivent reconnaître les GGF et contrôler la conformité des actions du schéma avec la législation et les orientations politiques nationales.

8.16 Rôles de l'Administration forestière

- La vulgarisation des textes relatifs à la réglementation forestière à tous les acteurs,
- Appui technique et formation des agents communaux de suivi encadrement,
- Renforcement des capacités des GGF ;
- appui à l'émergence de nouvelles structures organisées de gestion de massif,
- suivi technique et administratif, des GGF ;
- Coordination de la mobilisation de ressources additionnelles pour le financement des actions du schéma ;
- Popularisation du schéma auprès des partenaires ;
- appui à la formulation de micro projet de financement des actions prévues au titre du SDAFC et PAGES et appui à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets financés,
- Assurer un contrôle forestier permanent et efficace: (vérifier la conformité des chargements à la sortie du massif et aux entrées des centres urbains, lutter contre la fraude sur toutes ses formes sur l'ensemble de la filière bois, contrôler le front agricole, vérifier le respect de l'application des textes législatifs, contrôle du contrôle ;
- la proposition de la révision des textes législatifs et réglementaires pour rendre efficace le contrôle.

8.17 Rôle des autorités coutumières

Elles assurent :

- La sensibilisation des populations pour le respect des droits d'usages coutumiers,
- La prévention et règlement des litiges et conflits entre utilisateurs des ressources,
- Le respect de la vocation sylvo pastorale des forêts villageoises,
- L'appui à l'animation du cadre de concertation des utilisateurs du massif.

8.2 Autres acteurs

8.21 Rôle des pouvoirs publics (État)

- Amélioration du cadre de la gestion des ressources naturelles et forestières en fonction de l'évolution du contexte institutionnel et politique,
- Suivi de la cohérence de la mise en œuvre de l'aménagement par rapport à la politique nationale pour un approvisionnement durable en énergie domestique des villes,
- Financement du contrôle forestier.

8.22 Rôles des autres services techniques de l'Administration (élevage, agriculture, etc.)

- La formation et sensibilisation des populations, des GGF,
- L'appui conseil aux acteurs ruraux pour la mise en œuvre du plan d'aménagement dans ses différentes composantes,
- Appui à la mobilisation des ressources additionnelles chacun dans son domaine en appuyant les structures locales dans la formulation, le suivi et la mise en œuvre de micro projet de financement des actions d'aménagement.

8.23 Rôle des instituts de recherche et de formation

- Recherche-développement et suivi environnemental pour l'amélioration de la maîtrise et de l'impact des techniques d'aménagement,
- Transferts technologiques et formation des acteurs.

8.24 Rôles des ONGs et Projets

- Le soutien financier, technique et organisationnel aux communautés rurales et aux services techniques chargés d'encadrer les acteurs ruraux,
- L'information, éducation, animation et sensibilisation des populations,
- Renforcement des capacités organisationnelles, techniques et financières (synergies et complémentarités),
- Apprentissage de la bonne gouvernance et de la démocratie à la base,
- Suivi- Evaluation de la mise en œuvre du plan d'aménagement.

8.25 Rôle des partenaires au développement

Appuis financiers et techniques

Jouent un rôle important dans l'acquisition des financements nécessaires, dans l'appui technique pour les compétences non disponibles localement;

Ils peuvent faciliter le transfert de technologie et l'accès à certaines ressources

9. Recommandations

A l'issue de la présentation aux acteurs locaux (GGF, UGGF et), communaux (le GTGD) et régionaux (DREEVCC), selon les résultats et recommandations faites, la commune proposera un cadre de financement de sa mise en œuvre en particulier du contrôle forestier décentralisé qui sera son outil essentiel de gestion et de contrôle des flux et surtout de collecte des fonds. Ces axes seront aussi partagés avec les commerçants-transporteurs acteurs essentiels de fonctionnement de la filière d'approvisionnement en combustibles ligneux de la ville de Ouagadougou et également des villes secondaires environnantes.

Bibliographie

Projet FONABES, 2015. Rapport d'étude cartographique du bassin d'approvisionnement en bois énergie de Ouagadougou – FONABES-CIRAD

Projet FONABES, 2015. Schéma Directeur d'Approvisionnement en bois énergie de la ville de Ouagadougou, 241 pages.

OUEDRAROGO B., 2009. Aménagement forestier et lutte contre la pauvreté au Burkina Faso

Commune de Bougnounou. 2009. Plan Communal de Développement de la commune de Bougnounou, 79 pages